JE VOTE FO Syndicat National Justice

CAP - INTERRÉGIONALE - MISSION OUTRE-MER



Cher(e)s Collègues, Cher(e)s Camarades,

L'année 2026 aura une nouvelle fois démontré la détermination, le courage et le professionnalisme de l'ensemble des personnels du ministère de la Justice, et tout particulièrement des personnels pénitentiaires.

Dans des établissements confrontés à une surpopulation carcérale toujours plus forte, à des sous-effectifs persistants, à la violence quotidienne, aux trafics et à une perte croissante de repères, les personnels continuent d'assurer leurs missions avec engagement, souvent au prix de lourds sacrifices personnels.

Face aux agressions, aux menaces, aux projections et à la dangerosité grandissante de la population pénale, la sécurité des personnels doit être une priorité absolue. Les déclarations d'intention ne suffisent plus. Il faut des effectifs suffisants, des équipements adaptés, des établissements sécurisés, des réponses disciplinaires et judiciaires fermes, ainsi qu'un soutien sans faille de l'administration et du ministère.

► **FO Justice** refuse que les personnels soient considérés comme une simple variable d'ajustement, qu'ils soient exposés, agressés, injustement mis en cause ou jetés en pâture sans que leur institution les protège. **Défendre la sécurité, la dignité, l'honneur et la présomption d'innocence des agents restera au cœur de notre engagement.**

► **FO Justice** a déjà su démontrer sa capacité à obtenir des avancées historiques pour les **Personnels de Surveillance**, avec le passage en catégorie B et A des Corps d'Encadrement et d'Application, et de Commandement. Ces réformes ont apporté la reconnaissance statutaire et financière attendue depuis des décennies.

► **FO Justice** a également obtenu des avancées concrètes pour les **Personnels Administratifs** et **Techniques**, avec des revalorisations indemnitaires et statutaires, ainsi que la signature d'un relevé de conclusions engageant le ministère sur plusieurs années. Ces résultats constituent une première étape pour des personnels trop longtemps oubliés, alors même qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement quotidien de nos services et de nos établissements.

► **FO Justice** a également créé une véritable filière syndicale pour les **Psychologues** et les **Assistant(e)s de Service Social**. Cette reconnaissance était nécessaire pour défendre leurs conditions d'exercice, leurs carrières et leurs spécificités professionnelles. Notre organisation a fait le choix d'agir concrètement afin que chaque catégorie de personnels trouve toute sa place au sein du ministère de la Justice.

Nous continuerons à défendre les CPIP, les Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux, les Psychologues et l'ensemble de celles et ceux qui font vivre quotidiennement le service public pénitentiaire et judiciaire. Chaque agent, quel que soit son corps, son grade ou son statut, a droit au respect, à la reconnaissance et à la protection.

Mais rien n'est définitivement acquis. De nombreux combats restent à mener : les sous-effectifs, l'attractivité des métiers, les déroulements de carrière, le pouvoir d'achat, les conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité, la fidélisation des agents, la surpopulation carcérale et la sécurisation des établissements.

En décembre 2026, les élections professionnelles constitueront une échéance déterminante.

Ce scrutin déterminera la représentativité syndicale pour les quatre prochaines années, et donc la force de celles et ceux qui vous défendront dans les instances, face à l'administration, à tous les niveaux.

Depuis 2022, **FO Justice** a prouvé qu'un syndicalisme de résultats était possible. Un syndicalisme libre, indépendant et combatif, capable de négocier lorsque cela permet d'avancer, mais aussi de mobiliser et de s'opposer lorsque la situation l'exige.

FO Justice respecte ses engagements !
FO Justice revendique, agit et obtient !

Votre confiance renouvelée en décembre 2026 nous permettra de poursuivre les réformes engagées, d'en obtenir de nouvelles et d'imposer en priorités absolues la sécurité, la reconnaissance et la protection de tous les personnels.

En 2027, **FO Justice** sera au rendez-vous pour défendre vos droits, vos carrières, votre pouvoir d'achat, vos conditions de travail et votre intégrité physique et morale. Nous rappellerons sans relâche qu'aucune politique de la Justice ne peut réussir sans les femmes et les hommes qui la font vivre chaque jour.

En décembre 2026, donnons de la force à ceux qui vous défendent réellement.

En 2027, continuons ensemble à faire entendre la voix de tous les personnels.

Avec FO Justice, faisons de la sécurité, de la reconnaissance et du respect des agents une exigence absolue !

Emmanuel BAUDIN, Secrétaire général

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Votre Filière, Vos Représentants
Nos Combats ! ► fojustice.fr

FO RÉSISTER ! RIEN LÂCHER !

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS

REVENDICATIONS

► CAPI - DISP MOM

► Droits des agents ultramarins en métropole

L'éloignement géographique ne doit jamais signifier l'éloignement des droits.

FO Justice a réaffirmé avec détermination son soutien aux droits spécifiques des fonctionnaires originaires des DROM-COM. Dans la continuité de l'assemblée générale du 8 septembre 2026 et de notre plateforme revendicative, nous portons sept engagements pour l'égalité des droits et le retour des collègues.

1 Congés bonifiés et vie chère

Dématérialisation : créer dans HARMONIE un onglet spécifique « Congés bonifiés », permettant le dépôt des demandes et des justificatifs, le suivi de l'instruction et la notification des décisions.

Nos exigences : une instruction nationale unique, des délais raisonnables, des décisions et billets anticipés, le respect des contraintes scolaires et familiales, l'anticipation dès le 19e mois lorsque les conditions sont réunies, les reports et l'accolement de CA/RTT/CET selon le cadre applicable. Des délais de route adaptés, distincts des 31 jours, 40 kg de bagages pris en charge et une réévaluation du taux de compensation des besoins de service.

Vie chère : préparer la liquidation avant le départ, verser la majoration pendant le séjour, prévoir une avance si nécessaire et régulariser les retards.

Transports : maintenir les prises en charge interrégionales et étendre le financement aux pré/post-acheminements et aux liaisons inter-îles jusqu'au territoire d'origine.

2 Étendre la PSI aux agents du Pacifique

Étendre la prime spécifique d'installation (PSI) aux agents venant de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, lors de leur installation en métropole, selon des conditions équivalentes à celles applicables aux agents des DROM.

3 Garantir un accueil et des soins dès l'entrée à l'ENAP

Créer un guichet ultramarin dès le recrutement, avec un référent et une coordination ENAP/CPAM/CPS/CAFAT. Accompagner l'obtention du numéro de sécurité sociale, l'affiliation, la carte Vitale et une attestation de droits utilisable sans carte. Garantir la continuité des soins et des traitements dès l'arrivée, ainsi que la couverture des familles. Sécuriser la paie dès le premier mois, y compris par acompte ; accompagner l'obtention du numéro fiscal, le prélèvement à la source, la CAF, le logement et l'accès aux comptes AMELI et ENSAP. Adapter l'accueil et l'hébergement aux arrivées longues distances.

4 Créer un bureau exclusivement dédié aux congés bonifiés et aux CIMM

Créer un bureau chargé exclusivement de la gestion des congés bonifiés et des centres des intérêts matériels et moraux (CIMM), doté de moyens, d'interlocuteurs identifiés et d'un suivi des recours. Garantir la portabilité et la validité des reconnaissances, supprimer les justificatifs redondants et appliquer un faisceau de critères, sans pièce unique érigée en condition obligatoire.

5 Renforcer et former les RH de proximité

Renforcer les effectifs des services RH de proximité pour instruire les dossiers et assurer un suivi dans des délais raisonnables. Former ces personnels aux spécificités de l'outre-mer : congés bonifiés, CIMM, vie chère, PSI et coordination avec les organismes sociaux ultramarins. Garantir des pratiques harmonisées et des interlocuteurs compétents pour chaque agent.

6 Ouvrir de vraies perspectives de retour outre-mer

Rendre effective la priorité de mobilité liée au CIMM. Développer, selon les besoins de chaque territoire, des moyens et postes comparables à la métropole : ERIS, ELSP, PREJ, équipes cynotechniques, UHSA et UHSI. Permettre aux collègues de revenir dans leur territoire d'origine en valorisant leurs qualifications. Combattre les discriminations structurelles et rendre les critères d'affectation transparents.

7 Financer le rattrapage et construire des prisons adaptées

Obtenir une loi de programmation pénitentiaire spécifique aux outre-mer, avec crédits pluriannuels, recrutements et calendrier de rattrapage contrôlé. Construire et rénover des établissements adaptés à la chaleur, à l'humidité, aux pluies intenses, aux tempêtes, aux cyclones et aux risques locaux. Prévoir ventilation, protections climatiques, locaux de repos dignes et équipements résistants, en concertation avec les personnels.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 | VOTEZ FO JUSTICE

CANDIDATS

► CAPI - DISP MOM

MA Saint Pierre	Nicolas PAYET, CEA
CD Tatutu	Matahi GOODING-MARAETEFAU, CEA
CP Ducos	Thierry UNN TOC, CEA
CP Majicavo	Mouhamadi HOUMADI, CEA
CP Baie-Mahault	Alex CANEVAL, CEA
CP Nouméa	Nicolas MACKENZIE, CEA
CP Rémire-Montjoly	Donatella CHEVALIER, CEA
MA Basse-Terre	Ingrid DURIMEL, CEA



Élections Professionnelles

EN DÉCEMBRE, JE VOTE FO !

fojustice.fr

JE VOTE FO

Syndicat National Justice



Justice

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

fojustice.fr